

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 7 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°4/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – budget principal	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Thierry CARLIER

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Sancergues ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Sancergues ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant dès lors que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Pascal BOYELDIEU

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 061 528,97 €	901 942,91 €	1 963 471,88 €
	Recettes réalisées	794 206,27 €	1 049 607,41 €	1 843 813,68 €
	Restes à réaliser	116 736,81 €	0,00 €	116 736,81 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 036 272,98 €	1 177 212,00 €	2 213 484,98 €
	Dépenses réalisées	954 756,40 €	928 493,38 €	1 883 249,78 €
	Restes à réaliser	5 829,40 €	0,00 €	5 829,40 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-160 550,13 €	121 114,03 €	-39 436,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-25 255,99 €	275 269,09 €	250 013,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-185 806,12 €	396 383,12 €	210 577,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	110 907,41 €	0,00 €	110 907,41 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-74 898,71 €	396 383,12 €	321 484,41 €

M le maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, M. Pascal BOYELDIEU

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Sancergues.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Président de séance,
Pascal BOYELDIEU




M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



Publié sur le site internet : www.sancergues.fr le 08.04.2025
Transmis au contrôle de légalité le 08.04.2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Sancergues dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°5/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Affectation du Résultat 2024	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absents non représentés : Aurélien BORDINAT, Thierry CARLIER

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 d'un montant de 396 383,12€ de la façon suivante :
 - maintenir un montant de 321 484,41€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 (R002)
 - d'affecter un montant de 74 898,71€ à la section d'investissement pour l'exercice 2025 (1068).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°6/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Vote du Budget Primitif principal 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le budget principal de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 247 425,41€ et en dépenses et recettes d'investissement à 440 963,59€ présenté par M. le maire ;
- donne délégation de pouvoir à M. le maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°7/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Fongibilité des crédits 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°37 du 13 juin 2022 décidant du passage à la M57 au 01/01/2023 ;
Vu la délibération n°6 du 3 avril 2025 du vote du Budget Primitif principal 2025, donnant délégation de pouvoir à M. le maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

M. le maire propose à l'assemblée de fixer les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 51 248,72€
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 18 011,81€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve les limites des mouvements de crédits de chapitre à chapitre fixées par M. le maire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°8/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Vu le code général des collectivités locales,
Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,
M. le maire propose

- de maintenir les taux votés en 2024 comme suit :
 - Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38,05 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 36,27 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 24,87 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23.70%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la proposition de M. le maire et décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme précisé ci-dessus,
- charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259 dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°9/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Participations aux organismes de regroupement 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide du montant des participations aux organismes de regroupement au budget 2025 :

SIAEP de la région de Sancergues	580€
Syndicat de Transport Scolaire	2 020€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Cimetière	25 242€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Assainissement-Eaux Pluviales	21 737€
Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois	2 901€
SDE18	6 338€
RASED	161€
Cher Ingénierie des Territoires (CIT)	128€
ASA de la Vauvise	91€
TOTAL	59 198€

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

A black ink signature, likely of Dominique MALLERON, is written on the page.

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°10/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Amortissements 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide les amortissements suivants (voir tableau descriptif ci-joint) pour l'année 2025.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Opération d'Ordre - Recette d'investissement

Compte	N° Inventaire Trésorerie	REF MAIRIE	Montant Total	Date Acquisition	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	RESTE A AMORTIR APRES 2025
2804182	2017000000007	TRVX EP REVE LE MINERAL	1 266.02	22/02/2017	126.00	126.00	130.82								256.82
2804182	2017000000008	TRAVAUX EP SARRE	1 155.17	22/02/2017	115.00	115.00	119.13								234.13
2804182	TRAVAUX EP RTE DE BOURGES		265.46	16/06/2017	26.00	26.00	30.36								56.36
2804182	2017000000021	TRVX EP PRISES GUIRLANDES	1 224.23	06/12/2017	122.00	122.00	125.39								247.39
2804182	EP ENFOUISS RESEAUX	TRVX ENFOUIS RESEAUX RN151	31 555.17	30/05/2016	3 155.00	3 158.62									3 158.62
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE		373.59	13/11/2018	37.00	37.00	37.00	40.23							114.23
2804182	TRVX EP REVE SABLONNIERE		5 359.61	11/06/2018	535.00	535.00	535.00	543.65							1 613.65
2804182	TRVX EP REVE CHAMP FOIRE		2 225.03	12/06/2018	222.00	222.00	222.00	226.53							1 613.65
2804182	TRVX EP EXTENSION BOURLON		599.69	11/06/2018	59.00	59.00	59.00	67.72							185.72
2804182	TRAVAUX RENOV EP foyers vétustes		994.73	11/04/2019	99.00	99.00	99.00	99.00	103.73						400.73
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDI	panne	196.35		19.00	19.00	19.00	19.00	25.35						82.35
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDIN	panne	196.35	04/12/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35						82.35
2804182	TRVX EP REVE CAMUZE	plan rêve	223.38	31/01/2020	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	25.38					113.38
2804182	TRVX EP PRISES GUIRLANDES		333.28	20/04/2020	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	36.28					168.28
2804182	TRVX EP AV. LIBERATION	panne	635.72	10/05/2021	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	59.72				379.72
2804182	TRVX EP MAURICE DELAFOSSE	panne	337.39	10/05/2021	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	31.39				201.39
2804182	TRVX EP RUE DES FOLIES	panne	777.15	07/10/2021	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.67				466.27
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE	rénovation	8 160.28	30/11/2021	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.01				4 896.16
2804182	TRVX EP RTE CHARENTONNAY	panne	447.03	04/05/2022	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.73			312.93
2804182	TRVX EP ARMOIRE AV LIBERATION	panne	1 461.55	04/08/2022	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.11			1 023.07
2804182	TRVX EP ARMOIRE LAPAUTRE	panne	1 689.37	23/11/2022	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.91			1 182.55
2804182	TRVX EP ANC LIGNE AF-0042	panne	444.90	11/09/2023	44.49	44.49	44.49	44.49	44.49	44.49	44.49	44.49	44.49		355.92
2804182	TRVX EP DISSIMULATION ANC RESEAUX élec	dissimulation	5 486.64	11/09/2023	548.66	548.66	548.66	548.66	548.66	548.66	548.66	548.66	548.70		4 389.32
2804182	TRVX RESTITUTION EP ANC L	restitution EP anc ligne	10 088.94	11/09/2023	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.89	1 008.93		8 071.16
2804182	TRVX EP BOULES FOLIES	rempl. boules	6 027.18	20/11/2023	602.72	602.72	602.72	602.72	602.72	602.72	602.72	602.72	602.70		4 821.74
2804182	TRVX EP HORLOGES MISES AUX NORMES	Les Folies horloges/mises aux normes	10 201.45	20/11/2023	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.15	1 020.10		8 161.15
2804182	TRVX RENOV EP ANC LIGNE	panne	456.60	09/07/2024	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	45.66	410.94
2804182	TRVX RENOV EP RUES/POTEAU	panne	1 162.89	24/07/2024	116.29	116.29	116.29	116.29	116.29	116.29	116.29	116.29	116.29	116.28	1 046.60
2804182	TRVX EXTENSION EP MARAIS	extension	11 600.59	12/11/2024	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.06	1 160.05	10 440.53
2805	SEGILOG 2024	logiciel	3 531.60	26/07/2024	3 531.60										0
2804181	ER RUE LAPAUTRE		900.00	16/11/2015	90.00										0

Opération d'Ordre - Dépenses de Fonctionnement

681			109 377.34		14 109.07	10 491.09	7 349.17	6 968.60	6 107.90	5 960.13	5 891.51	4 906.67	4 546.93	1 321.99	54 487.11
-----	--	--	------------	--	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

M. le Maire,

Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance

Dominique MALLERON



Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°11/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Subvention au CCAS 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide le versement d'une subvention au Centre Communal d' Action Sociale de la commune d'un montant de 6 000€. Cette somme sera prélevée à l'article 657363 du Budget Primitif 2025.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représenté : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°12/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Subventions aux associations 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la répartition des diverses subventions aux associations pour l'année 2025 (voir détail ci-joint).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

DETAIL DES SUBVENTIONS 2025	
Article 65748	
NOM	SUBVENTION 2025
COMITÉ DES FETES DE SANCERGUES	600€
COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE-MATERNELLE	650€
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SANCERGUES	250€
ASSOCIATION AAPPMA LE GARDON DE LA VAUVISE	300€
AMIS BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU CHER	100€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	700€
TENNIS CLUB DE SANCERGUES	650€
A.D.M.R. BAUGY	100€
JUDO CLUB SANCERGUOIS	500€
GRAHL	300€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300€
CLUB DE PAINTBALL LES CANARDEURS	400€
LES ARCHERS DE LA VAUVISE	300€
ASSOCIATION EN RANG PAR DEUX	500€
ASSOCIATION SAINTE BARBE	955.50€
SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS PAYS VAL SANCERROIS	100€
S.B.P.A. DU CHER	322€
COMITÉ DE BAUGY-AVORD DU SOUVENIR FRANÇAIS	100€
ASSOCIATION CAPOEIRA MESTIÇAGEM CHER	300€
OLYMPIQUE LOIRE VAL D'AUBOIS (OLVA)	500€
UNIVERSITÉ RURALE – SECTION CULTURELLE	400€
MAM LES CHÉRUBINS	2 200€
DIVERS	2 472.50€
TOTAL PREVU	13 000€

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°13/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Avance au Budget annexe Lotissement du Champ de Foire 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

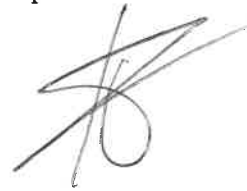
- décide le versement d'une avance au budget annexe lotissement du Champ de Foire d'un montant de 1 000€.
Cette somme sera prélevée à l'article 276348 du Budget Primitif 2025.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°14/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Vote du Budget Primitif annexe Lotissement du Champ de Foire 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le budget annexe Lotissement du Champ de Foire de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 000€ et en dépenses et recettes d'investissement à 1 000€ présenté par M. le maire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 25/03/2025 Date d'affichage : 25/03/2025	Délibération du Conseil Municipal n°15/2025 Séance du 3 avril 2025
Objet : Tarif transport piscine primaire facturé par Prêt à Partir de mars à juillet 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER (*arrivé en cours de séance*)

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire donne lecture du nouveau devis de la société de transport Prêt à Partir pour le transport des élèves de primaire à la piscine de La Charité-sur-Loire de mars à juillet 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte ce devis et autorise M. le maire à régler les factures émises par la société de transport de Fourchambault au prix de 98€ TTC par jour pour le transport piscine de mars à juillet 2025.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Dominique MALLERON



Diffusion sur le site internet : www.sancergues.fr le 04.04.2025
Transmis au contrôle de légalité le 04.04.2025